



16ème législature

Question N° : 8513	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > Attribution des places d'examen de permis de conduire dans le Val-de-Marne	Analyse > Attribution des places d'examen de permis de conduire dans le Val-de-Marne.
Question publiée au JO le : 30/05/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque de places d'examen du permis de conduire dans le Val-de-Marne, à la fois dû à un manque d'inspecteurs (19 opérationnels sur 27) mais également au différentiel de traitement entre les auto-écoles traditionnelles et les auto-écoles dites « en ligne » qui embauchent majoritairement des indépendants. En effet, l'attribution des créneaux est proportionnellement supérieure pour ces dernières. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de débloquent des places d'examen supplémentaires (3 000 places mensuelles sont environs nécessaires contre 2 500 aujourd'hui) comme d'aligner l'attribution des places entre les différents types d'auto-écoles.